Image not found or type unknown

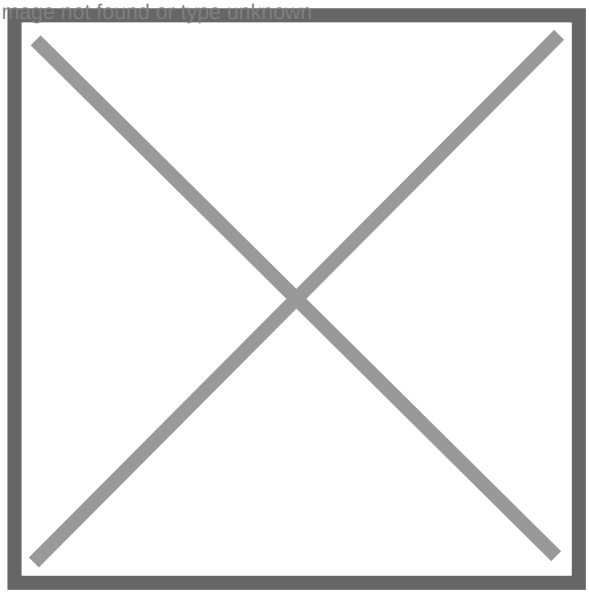

Changement fenetre 3 vantaux au lieu de 4

Par **doudou44_old**, le **08/06/2007** à **12:05**

Bonjour,
J'ai remplacé fin d'année dernière une fenetre 4 vantaux en place par une fenetre pvc double vitrage 3 vantaux en respectant la partie basse pleine. Je précise que j'avais vu une autre trois ventaux dans ma copropriétéé et j'ai trouvé cela plus pratique et donc pensé qu'on avait le droit de le faire.

Aujourd'hui la copropriétée envisage lors de la prochaine assemblée générale de me mettre en demeure car pour eux je n'ai pas respecter le nombre de vantaux. Alors j'ai fait poser un trompe l'oeil (pour prouver ma bonne foi) mais ils contestent car mes vitres ne sont pas de largeur égales.

Je comprends aujourd'hui que j'ai été trompé par ce copropriétaire qui à poser bien avant moi ce trois vantaux et que lui n'est aucunement importuné (il est en bout de copropriété donc moins de passage que chez moi !!).

Je voudrais connaitre mes droits et mes recours éventuels car je n'envisage pas de changer à nouveau ma fenetre (120000 francs de budget).

Merci de bien vouloir me donner votre avis. bonne journée à vous.

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007** à **00:09**

Bonjour.

Je ne vois pas vraiment quels sont les recours dont vous disposeriez.

on vous demande simplement de vous mettre en conformité avec le réglement de la copropriété.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés